



Mardi 17 décembre 2019

à 18 h

**Compte-rendu du Conseil**  
**Municipal**

L'an deux mil dix-neuf, le 17 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à
ASTIER Martine	X		
AUROY Olivier		X	
BOURDOLLE Philippe	X		
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	X		
DEBAYLE Michèle	X		
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane	X		
NOUHAUD Jean -Louis	X		
PELMOINE Agnès	X		
PERRIER Sylvie	X		
SAUVAGNAC Bernard	X		
SAZERAT Sandrine	X		
SCHOENDORFF Frédéric	X		
VIANELLO Pascal		X	<b>SAUVAGNAC Bernard</b>
VINCENT François	X		
ZBORALA Bernard	X		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil M. Pascal EJNER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

# Ordre du jour du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

**Désignation du secrétaire de séance**

**Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente**

## **FINANCES LOCALES**

1. Consultation emprunt budget investissement 2019

## **INFORMATIONS**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

<b>VOTE 21</b>	<b>POUR 21</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

# FINANCES LOCALES

## 1. CONSULTATION EMPRUNT BUDGET INVESTISSEMENT 2019

Le Maire indique qu'il y a lieu de contracter un emprunt afin de financer les travaux d'investissement prévus au budget primitif 2019.

Quatre banques ont été consultées et trois ont remis une offre.

L'offre du crédit agricole étant la plus économiquement avantageuse, le Maire propose de retenir celle-ci.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 350 000 €
- Durée : 15 ans
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux fixe 0.81 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de crédit avec le crédit agricole selon les modalités ci-dessus.**

VOTE 21	POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 2
---------	---------	----------	--------------

Levée de séance à 18h30

Le Maire,  
Jean-Louis NOUHAUD

